

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 16 mai 2022** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Madame Natalie Clark, conseillère  
Monsieur Jean Cormier, conseiller  
Madame Pamela Dow, conseillère  
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller  
Madame Maryse Soucy, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière  
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absent :

Monsieur Jacques Rivière, conseiller

**ADMINISTRATION**

**195-05-22**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Madame Pamela Dow

et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire.

**ADOPTÉE**

**196-05-22**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1191-22 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE AU SECTEUR RÉSIDENTIEL SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE NEW RICHMOND (CONSTRUCTION DE LOGEMENT) ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT DE 459 000 \$, REMBOURSABLE SUR 10 ANS - ADOPTION**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement relatif à un programme d'aide au secteur résidentiel sur tout le territoire de la Ville, portant le numéro 1191-22;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Maryse Soucy

**APPUYÉ DE :** Madame Natalie Clark

et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement décrétant un programme d'aide au secteur résidentiel sur tout le territoire de la Ville de New Richmond (construction de logement) et pour ce faire un emprunt de 459 000 \$, remboursable sur 10 ans, lequel est identifié sous le numéro 1191-22.

**ADOPTÉE**

197-05-22

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PROMESSE D'ACHAT - ACQUISITION DU 122, BOULEVARD PERRON EST - SURPLUS ACCUMULÉ**

**Considérant** le souhait du propriétaire du 122, boulevard Perron Est de vendre sa propriété;

**Considérant** la volonté du Conseil de se porter acquéreur de ladite propriété;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**D'autoriser** l'acquisition de la propriété située au 122, boulevard Perron Est (lot 5 0127 168), et ce, au montant de 80 000 \$. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le surplus accumulé.

Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents pertinents à cette acquisition.

**ADOPTÉE**

198-05-22

**EMBAUCHE - PRÉPOSÉE AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

**Considérant** l'appel d'offres publié sur le site Internet de la Ville et sur le site d'Emploi-Québec;

**Considérant** les candidatures déposées et les entrevues effectuées;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Natalie Clark

**APPUYÉ DE :** Madame Pamela Dow

et unanimement résolu :

**D'autoriser** l'embauche d'Alexia Gagné à titre de préposée au bureau d'accueil touristique, et ce, pour la saison 2022.

**ADOPTÉE**

199-05-22

**TRAVAUX DE RÉNOVATION - MAISON DES JEUNES - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE PLANCHER**

**Considérant** la volonté du Conseil d'entreprendre des travaux de rénovation à la Maison des jeunes;

**Considérant** l'offre déposée par BMR Groupe Cormier pour le remplacement du revêtement de plancher de cette infrastructure au montant de 35 427,77 \$, taxes en sus;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Madame Pamela Dow

et unanimement résolu :

**D'accepter** l'offre déposée par BMR Groupe Cormier pour le remplacement du revêtement de plancher de la Maison des jeunes au montant de 35 427,77 \$, taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1187-22.

**ADOPTÉE**

**REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE L'HÔTEL DE VILLE**

**RÈGLEMENT 1195-22 AUTORISANT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DE PLAN ET DEVIS POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 45 855 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**OCTROI DE CONTRAT - TETRA TECH QI INC.**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**OCTROI DE CONTRAT - PIERRE BOURDAGES ARCHITECTE**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

200-05-22

**RÉFECTION DE L'AVENUE TERRY-FOX – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – MODIFICATION À L'OFFRE DE SERVICE INITIALE – FIN DE PROJET**

**Considérant** l'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels surveillance bureau et chantier et contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection de l'avenue Terry-Fox publié sur le Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en avril 2021;

**Considérant** la soumission déposée par la firme ARPO Groupe-conseil et acceptée le 26 mai 2021 au montant de 182 652,45 \$, taxes incluses;

**Considérant que** dans le cadre des travaux de réfection de l'avenue Terry-Fox, le délai d'exécution desdits travaux a été dépassé;

**Considérant que** lesdits travaux de surveillance de chantier à venir seront réalisés par le directeur des Travaux publics de la Ville;

**Considérant que** la soumission initiale déposée par ARPO prévoyait un taux à base horaire pour la surveillance des travaux une fois le délai contractuel dépassé;

**Considérant** les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en lien avec le programme FIMEAU;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Maryse Soucy

**APPUYÉ DE :** Madame Natalie Clark

et unanimement résolu :

**D'autoriser** la firme ARPO de facturer leurs services à base horaire pour les travaux de surveillance requis au chantier, sur demande de la Ville ainsi que les travaux de surveillance bureau. Il est convenu qu'ARPO devra assurer le suivi des déficiences jusqu'à la réception définitive des travaux. La majorité des travaux de surveillance au chantier seront dorénavant réalisés en régie.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)**

Aucune question n'est soumise.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 17.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière